



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/45/294 ✓
31 mai 1990
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-cinquième session
Points 23, 28, 33, 34, 35, 41, 43,
82 et 111 de la liste préliminaire*

QUESTION DE PALESTINE

LA SITUATION EN AMERIQUE CENTRALE : MENACES CONTRE LA PAIX
ET LA SECURITE INTERNATIONALES ET INITIATIVES DE PAIX

DROIT DE LA MER

POLITIQUE D'APARTHEID DU GOUVERNEMENT SUD-AFRICAIN

LA SITUATION AU MOYEN-ORIENT

OUVERTURE DE NEGOCIATIONS GLOBALES SUR LA COOPERATION
ECONOMIQUE INTERNATIONALE POUR LE DEVELOPPEMENT

QUESTION DE NAMIBIE

DEVELOPPEMENT ET COOPERATION ECONOMIQUE INTERNATIONALE

LUTTE INTERNATIONALE CONTRE L'ABUS ET LE TRAFIC ILLICITE
DES DROGUES

Lettre datée du 25 mai 1990, adressée au Secrétaire général
par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente
de Saint-Vincent-et-Grenadines auprès de l'Organisation des
Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le
texte du communiqué de la seizième réunion du Comité permanent des ministres des
affaires étrangères de la Communauté des Caraïbes, qui s'est tenue à Kingstown
(Saint-Vincent-et-Grenadines) les 7 et 8 mai 1990, en vous priant de bien vouloir
le faire distribuer comme document officiel de l'Assemblée générale au titre des
points 23, 28, 33, 34, 35, 41, 43, 82 et 111 de la liste préliminaire.

Le Chargé d'affaires par intérim

(Signé) James A. POMPEY

* A/45/50.

ANNEXE

Communiqué de la seizième réunion du Comité permanent des ministres
des affaires étrangères de la Communauté des Caraïbes

1. Les 7 et 8 mai 1990 s'est tenue à Kingstown (Saint-Vincent-et-Grenadines) la seizième réunion du Comité permanent des ministres des affaires étrangères de la Communauté des Caraïbes, qui a été précédée d'une réunion d'experts les 3 et 4 mai 1990. Ont participé à la réunion 10 des 12 Etats membres du Comité permanent. Les délégations étaient dirigées par les personnalités suivantes : M. Eric Challenger, Secrétaire permanent, Ministre des affaires étrangères d'Antigua-et-Barbuda; M. E. Charles Carter, Ministre des affaires étrangères des Bahamas; M. Harcourt Lewis, sénateur et Ministre par intérim des affaires étrangères de la Barbade; M. Robert Leslie, Ministre des affaires étrangères de Belize; le camarade Rashleigh E. Jackson, Ministre des affaires étrangères du Guyana; M. David H. Coore, Ministre des affaires étrangères et du commerce extérieur de la Jamaïque; M. Asyll Warner, Ministre des affaires étrangères de Saint-Kitt-et-Nevis; M. E. Neville Cenac, Ministre des affaires étrangères de Sainte-Lucie; M. James Mitchell, Premier Ministre et Ministre des finances et des affaires étrangères de Saint-Vincent-et-Grenadines; M. Sahadeo Basdeo, sénateur et Ministre des affaires étrangères et du commerce international de la Trinité-et-Tobago; et M. Jonathan Peters, Ministre d'Etat (commerce et tourisme) de Saint-Vincent-et-Grenadines, qui dirigeait avec le Premier Ministre la délégation de Saint-Vincent-et-Grenadines.
2. M. Roderick Rainford, Secrétaire général de la Communauté des Caraïbes, a déclaré la réunion ouverte.
3. M. E. Neville Cenac, Ministre des affaires étrangères de Sainte-Lucie, s'est adressé aux participants en tant que Président sortant du Comité permanent. M. James Mitchell, Premier Ministre des finances et des affaires étrangères de Saint-Vincent-et-Grenadines, a prononcé le discours d'ouverture.
4. Souhaitant la bienvenue aux délégations à Saint-Vincent-et-Grenadines, le Premier Ministre a rappelé le temps où des ressortissants des Caraïbes occupaient des postes importants aux secrétariats du Commonwealth, de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), et des pays ACP et fait observer que la Communauté des Caraïbes se heurtait à des obstacles lorsqu'elle ne pouvait pas au reste du monde qu'elle avait une position commune appuyée par un solide bloc d'électeurs.
5. Le Premier Ministre a ajouté "qu'en adoptant des positions différentes ... nous faisons un mauvais usage de la souveraineté dont nous nous enorgueillissons, et l'excellente réputation dont les Caraïbes jouissaient aux secrétariats du Commonwealth, de la CNUCED et des pays de l'ACP se ternit."
6. Le camarade R. Jackson, Ministre des affaires étrangères du Guyana, a répondu au nom des délégations présentes.
7. M. James Mitchell a été élu président de la réunion et nouveau président en exercice du Comité permanent.

Evolution de la situation internationale

8. Les ministres ont examiné l'évolution des relations entre les superpuissances, qui s'était traduite par un relâchement des tensions dans certaines régions du globe et créait un climat propice au dialogue et à la conciliation dans les relations internationales. Les ministres ont exprimé l'espoir que les superpuissances mettraient pleinement à profit la possibilité de parvenir à un désarmement nucléaire mondial.

9. Les ministres ont également noté que certaines questions comme le trafic des drogues et la dégradation de l'environnement transcendaient les préoccupations nationales et régionales. Il fallait adopter des stratégies régionales pour mieux coordonner les moyens de lutte contre ces problèmes qui compromettent la sécurité et les chances de développement des Etats, des plus petits en particulier.

Problèmes économiques internationaux

10. Les ministres ont passé en revue la situation économique internationale et les perspectives d'avenir. Ils ont noté que l'activité économique mondiale s'était ralentie en 1989 et que l'on escomptait une reprise modérée pour les prochaines années.

11. Ils ont examiné un certain nombre de facteurs susceptibles d'influencer le fonctionnement de l'économie mondiale. Ces facteurs étaient notamment les suivants : la mondialisation future des échanges, des structures financières et des structures de production, la tendance au régionalisme, l'évolution continue vers une économie mondiale multipolaire, l'Europe, le Japon et l'Asie orientale y jouant un rôle plus dynamique, et l'impact économique des changements politiques survenus en Europe orientale, en Amérique centrale et en Afrique australe.

12. Les ministres ont souligné que l'évolution de la situation économique posait un défi pour les pays en développement et les pays des Caraïbes en particulier. Ils ont fait observer que les perspectives économiques des pays des Caraïbes étaient limitées et dépendraient dans une grande mesure de la capacité de la région à mettre à profit certaines des tendances les plus favorables de l'environnement économique international.

13. Ils se sont félicités que le Canada, les Etats-Unis d'Amérique, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et la Communauté européenne aient affirmé que l'aide fournie aux nouvelles démocraties ne porterait pas préjudice aux pays anglophones de la région des Caraïbes.

14. Ils ont préconisé un accroissement des ressources des institutions financières multilatérales de manière à assurer de manière adéquate les besoins des nouvelles démocraties et des pays en développement de l'hémisphère en matière d'aide publique au développement.

15. Les ministres se sont félicités des mesures prises récemment pour aider les pays fortement endettés et les pays à faible revenu tout en s'inquiétant que des modalités n'aient pas encore été mises au point pour alléger le fardeau de la dette des petits pays à revenu moyen comme les pays anglophones des Caraïbes.

16. Ils ont convenu que les institutions financières multilatérales avaient un rôle important à jouer à cet égard et demandé que les modifications nécessaires soient apportées à leurs procédures.

17. Les ministres ont examiné les faits récents concernant les négociations commerciales multilatérales d'Uruguay et l'importance croissante du secteur des services dans ces négociations et ont reconnu qu'il importait de préparer de manière adéquate ces importantes négociations.

18. Les ministres ont noté que depuis leur dernière réunion, la Convention de Lomé IV avait été signée entre les pays ACP et la Communauté économique européenne (CEE). Ils ont pris note des nouveaux éléments figurant dans la Convention, notamment de sa durée d'application plus longue et invité instamment les pays ACP à s'employer à tirer pleinement parti des dispositions de la nouvelle convention.

Représentation commune

19. Les ministres ont noté que les pays membres de la CARICOM étaient moins représentés dans les organes directeurs des organisations internationales. Ils ont convenu qu'il fallait prendre d'urgence des dispositions pour remédier à cet état de choses. Ils ont convenu de la nécessité d'appuyer les candidatures retenues de pays membres de la CARICOM à des postes de ces organisations et d'établir la liste des organisations internationales revêtant une importance primordiale pour la communauté où ces candidatures pourraient être présentées.

20. Les ministres se sont également félicités de l'offre de plusieurs gouvernements de pays membres de la communauté de mettre à la disposition d'autres pays membres des locaux de leurs bureaux à l'étranger et ont étudié la proposition tendant à créer dans un certain nombre de pays étrangers des bureaux communs chargés de promouvoir les intérêts de la région.

Relations avec le Canada

21. A cet égard, les ministres ont pris note de la réunion tenue à la Barbade les 19 et 20 mars 1990 par le Premier Ministre du Canada et les chefs de gouvernement des pays des Caraïbes membres du Commonwealth. Ils ont reconnu que la réunion avait permis de porter à l'attention du Canada bon nombre des problèmes des pays anglophones des Caraïbes.

22. Ils ont su gré au Canada de sa décision d'annuler la dette des pays des Caraïbes annoncée par le Premier Ministre, M. Mulroney, et des efforts faits pour persuader les dirigeants d'autres pays développés à faire de même pour d'autres pays en développement. Ils ont également noté que le Premier Ministre s'est engagé à veiller à ce que l'aide fournie aux nouvelles démocraties d'Europe orientale ne porte pas préjudice aux pays en développement de l'hémisphère.

23. Ils ont convenu que des dispositions devraient être prises pour mettre à profit les acquis de la réunion de la Barbade. Ils ont insisté en particulier sur la nécessité d'entreprendre dès que possible les préparatifs de conférences concernant les investissements devant avoir lieu en 1991 à Montréal et à Toronto.

24. Ils ont reconnu que les réunions du Joint Trade and Economic Committee constituait un mécanisme permettant de développer encore davantage les relations entre le Canada et la CARICOM.

Caribbean Basin Initiative

25. Les ministres ont rappelé la déclaration publiée à l'issue de leur réunion en mai 1989 par laquelle ils invitaient instamment le Congrès des Etats-Unis à adopter un projet de loi portant amendement du Caribbean Basin Economic Recovery Act. Ils ont noté que le projet de loi devait être examiné par la Chambre des représentants et le Sénat et qu'il était peu probable que les intérêts des pays de la région soient dûment pris en compte du fait que la plupart des dispositions importantes visant à améliorer cette législation avaient été supprimées.

26. Les ministres se sont félicités de la disposition institutionnalisant l'Initiative, mais ont déploré la suppression des principales dispositions du projet de loi.

27. Tout en déplorant que le libellé actuel du projet de loi ne réponde pas à tous les objectifs de la région, les ministres se sont néanmoins félicités du maintien de la disposition institutionnalisant l'Initiative.

Amérique centrale

28. Les ministres ont noté que l'évolution de la situation en Amérique centrale avait à la fois confirmé l'importance de la diplomatie et des négociations et la mesure dans laquelle la sous-région se trouve exposée au recours à la force et aux ingérences extérieures pour la solution des problèmes internes et des conflits entre Etats. Les ministres ont exprimé l'espoir que l'atmosphère propice à la conciliation et à la solution pacifique du conflit se maintiendrait et présiderait désormais aux échanges politiques. Ils ont également fait observer que le mouvement vers l'instauration de la démocratie qui était manifeste dans cette région donnait l'occasion à la Communauté d'envisager l'instauration de liens plus étroits avec ces pays.

Belize/Guatemala

29. Les ministres ont passé en revue les relations entre le Belize et le Guatemala et se sont félicités des initiatives prises récemment au plus haut niveau par les deux Etats en vue de parvenir à une entente permettant de faire progresser les négociations. Ils se sont félicités de l'attitude adoptée par le Belize dans ces négociations.

30. Ils ont noté, en outre, que l'éventuelle tenue d'élections au Guatemala pourrait retarder la conclusion des négociations et ont exprimé l'espoir que l'élan imprimé serait maintenu et aboutirait rapidement à l'élaboration d'un projet de traité visant à régler le différend opposant les deux pays depuis si longtemps.

Relations entre le Guyana et le Venezuela

31. Les ministres ont examiné la question des relations entre le Guyana et le Venezuela et noté que les contacts à divers niveaux entre les deux Etats avaient continué de se raffermir grâce au renforcement des programmes existants, en particulier dans le domaine de l'énergie et des transports aériens, et conclu que cette évolution augurait bien des relations entre les deux Etats.

32. A propos de la controverse qui oppose les deux pays, les ministres ont noté que M. Alistair Mc Intyre, nommé représentant personnel du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, avait été chargé d'une mission de bons offices et qu'il s'était rendu dans les deux capitales et avait eu des entretiens avec les Ministres des affaires étrangères des deux Etats.

33. Les ministres se sont félicités de la poursuite du dialogue et de la coopération entre le Guyana et le Venezuela.

Haïti

34. Passant en revue l'évolution de la situation en Haïti, les ministres ont exprimé l'espoir que la transition d'un gouvernement militaire à un gouvernement civil créerait un climat propice à l'institution de la démocratie et à la promotion du développement économique.

35. Les ministres ont pris connaissance du rapport des membres du Groupe de travail de la CARICOM qui se sont rendus en Haïti en avril 1990 conformément aux recommandations formulées par la première mission ministérielle de la CARICOM en août 1989. Ils ont réaffirmé que la Communauté était solidaire du peuple haïtien et confirmé que la mission des ministres des affaires étrangères se rendrait de nouveau en Haïti à la fin mai 1990.

36. Les ministres ont également convenu que les pays membres de la CARICOM continueraient à s'employer à répondre, dans le cadre des efforts menés par l'ONU, à la demande du Gouvernement haïtien touchant la fourniture d'une aide pour l'organisation d'élections et à obtenir une aide internationale pour ce pays. Ils ont décidé qu'une proposition devrait être présentée à l'Assemblée générale des Nations Unies, à sa quarante-cinquième session, touchant la tenue d'une conférence internationale pour le relèvement de Haïti.

Relations avec l'Amérique latine

37. Les ministres ont passé en revue l'évolution de la situation touchant les relations des pays membres de la CARICOM et les pays d'Amérique latine, et plus particulièrement la réunion tenue à la Trinité-et-Tobago entre le Président du Venezuela, M. Perez, et cinq chefs de gouvernement des pays de la communauté ainsi que la réunion d'experts qui y a fait suite, tenue à Caracas en janvier 1990. Ils ont convenu que la deuxième réunion d'experts devrait avoir lieu dans un pays des Caraïbes au cours du troisième trimestre de 1990.

38. Les ministres ont pris note du développement de la coopération entre le Mexique et les pays membres de la CARICOM, comme en témoigne l'accord qui doit être signé entre le Mexique et la Communauté ainsi que des discussions actuelles touchant les échanges commerciaux et les transports.

Organisation des Etats américains

39. Les ministres ont noté avec satisfaction que le Canada était devenu membre de l'Organisation des Etats américains et que le Belize et le Guyana seraient dotés du statut d'observateur permanent après décembre 1990. Ils se félicitaient que le Belize et le Guyana puissent devenir membres à cette date lorsque la disposition pertinente du Protocole de Cartagène entrerait en vigueur. Le caractère régional de l'Organisation se trouverait ainsi renforcé.

40. Les ministres ont de nouveau exprimé leur profonde inquiétude devant la persistance de la crise financière au sein de l'OEA et déclaré qu'en recherchant les moyens de renforcer l'Organisation, le Conseil permanent devrait réexaminer le système actuel de quotes-parts en vue de parvenir à une solution. Ils ont à nouveau invité tous les Etats membres ayant des arriérés à s'acquitter des contributions qu'ils doivent au titre du budget ordinaire et des fonds de contributions volontaires.

41. Les ministres ont pris note avec satisfaction du rôle joué par l'OEA dans la recherche d'une solution pacifique aux problèmes de la région et de l'Amérique centrale et au rôle qu'elle envisage de jouer en ce qui concerne Haïti.

Comité de développement et de coopération des Caraïbes

42. Les ministres ont pris note du resserrement des liens de coopération entre les secrétariats du Comité de développement et de coopération des Caraïbes et de la CARICOM ainsi qu'entre la Communauté et d'autres pays non membres. En particulier, en ce qui concerne l'informatique, la politique de planification et de mise en valeur des ressources humaines et les préparatifs pour la Conférence économique régionale qui doit avoir lieu à la Trinité-et-Tobago en novembre 1990.

43. Ils ont également pris note de la coopération qui s'est instituée entre le secrétariat de la CARICOM et les secrétariats d'autres organisations de la région de l'Amérique latine et des Caraïbes, notamment avec le secrétariat du Système économique de l'Amérique latine.

44. S'agissant du fonctionnement et de l'efficacité du Comité de développement et de coopération des Caraïbes, les ministres ont déclaré maintenir leur appui aux travaux du Comité de surveillance et souligné qu'il importait que la Communauté soit associée aux programmes et activités du Comité.

Afrique australe

45. Les ministres ont passé en revue l'évolution de la situation en Afrique australe et noté que l'accession de la Namibie à l'indépendance et diverses mesures prises en Afrique du Sud, notamment la libération de Nelson Mandela, avaient

renforcé la position de la majorité de la population sud-africaine dans le combat mené pour abolir l'apartheid et instituer un régime démocratique. Ils ont noté, en outre, que l'évolution de la situation avait également augmenté les chances de parvenir à un règlement négocié. Les ministres ont convenu que les sanctions contre le régime d'apartheid devaient être maintenues. Ils ont réitéré leur appui au peuple sud-africain pour la réalisation de ses aspirations.

Le conflit arabo-israélien

46. Les ministres ont noté que la situation au Moyen-Orient ne s'était pas améliorée et ils ne pouvaient donc que déplorer que le processus de paix n'ait pas progressé. Cette situation, lourde de conséquences pour la paix mondiale, exige la convocation d'une conférence internationale de paix au Moyen-Orient comme le préconisaient les résolutions de l'Organisation des Nations Unies sur la question.

47. Les ministres ont convenu que la solution du conflit devrait être fondée sur certains principes : la reconnaissance du droit des Palestiniens à une patrie, le retrait des forces israéliennes des territoires occupés et la reconnaissance du droit de tous les Etats de la région, y compris Israël, de vivre en paix à l'intérieur de frontières sûres et reconnues, conformément à la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité.

Pays en développement insulaires

48. Les ministres ont noté que les efforts déployés au fil des ans en vue de l'adoption de mesures spéciales par la communauté internationale pour aider les pays en développement insulaires continuaient de se heurter à l'opposition de certains pays développés.

49. Ils ont souligné que les problèmes spécifiques des pays en développement insulaires en faisaient un cas particulier et qu'il fallait que la communauté internationale en tienne compte et que l'occasion fournie par la Conférence qui devait se tenir sous l'égide de l'ONU à New York devrait être mise à profit pour obtenir l'appui de la communauté internationale. Ils ont pris note du rapport de la réunion préparatoire tenue à Sainte-Lucie du 28 au 30 mars pour définir la position de la CARICOM touchant cette conférence qui devait avoir lieu à New York à la fin juin.

50. Les ministres ont convenu qu'il fallait que la Communauté des Caraïbes participe activement à la conférence et qu'à cette fin les travaux préparatoires devaient se poursuivre en vue de l'adoption d'une stratégie.

Trafic et abus des drogues

51. S'agissant de la campagne internationale contre les drogues, les ministres ont examiné les faits survenus au cours de l'année écoulée et indiqué que la communauté était consciente de la nécessité de poursuivre et d'intensifier la coopération internationale à tous les niveaux touchant la lutte contre la production, le trafic et l'abus des drogues. Ils ont pris note, en particulier, de l'importance des réunions les plus récentes tenues à l'échelon international et dans l'hémisphère,

en particulier de la dix-septième session extraordinaire de l'Assemblée générale, de la Réunion ministérielle sur la réduction de la demande tenue à Londres et de la Réunion ministérielle interaméricaine tenue à Ixtapa (Mexique).

52. Les ministres ont noté que l'inclusion dans la Convention des Nations Unies contre le trafic illicite des stupéfiants et des substances psychotropes de 1988, d'une disposition visant à tenir compte des problèmes particuliers des Etats de transit, tend à reconnaître la participation active des gouvernements des pays de la CARICOM à la campagne internationale contre le trafic illicite des drogues. Ladite Convention a été ratifiée par un Etat membre et signée par trois Etats membres.

53. Les ministres se sont félicités de l'invitation adressée à deux Etats membres de la Communauté de se faire représenter dans les groupes d'experts créés par l'Organisation des Nations Unies. Ils ont noté que ces groupes sont chargés d'étudier la question de la protection du système bancaire international et d'autres institutions financières contre les opérations résultant du trafic illicite des drogues ainsi que les modalités d'application du Programme global d'action contre l'abus des drogues.

Environnement

54. Les ministres ont déclaré que leurs gouvernements continueraient à appuyer les efforts visant à instituer un équilibre approprié entre la responsabilité de tous les Etats de protéger l'environnement et le droit des pays en développement d'exploiter leurs ressources naturelles afin de poursuivre leur développement. Ils ont également dénoncé l'attitude des donateurs multilatéraux et bilatéraux qui ont tendance à faire de la protection de l'environnement une condition supplémentaire pour l'octroi d'une aide.

55. Les ministres ont estimé que les gouvernements devraient participer pleinement aux travaux de la conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement devant avoir lieu à Brasilia en 1992 et de la deuxième conférence mondiale sur le climat devant se tenir à Genève en 1990 ainsi qu'aux réunions préparatoires.

56. Ils ont accueilli avec satisfaction le rapport sur les mesures prises pour donner suite à la décision du Gouvernement du Guyana de mettre à la disposition des chercheurs une partie de ses forêts tropicales pour l'exécution, sous les auspices du Commonwealth, d'un grand projet de recherche. Ils ont invité les Etats membres de la Communauté qui n'étaient pas encore parties à la Convention sur la protection et la mise en valeur du milieu marin dans la région des Caraïbes et au Protocole relatif à la coopération en matière de lutte contre le déversement d'hydrocarbures dans la région des Caraïbes à y adhérer. Ils ont pris note du Protocole (Protocol for Specially Protected Areas and Wild Life) qui vient d'être adopté et est maintenant ouvert à la signature.

57. Les ministres ont examiné les progrès accomplis dans le domaine de l'environnement à l'échelon de la Communauté, notamment le développement de l'Institut de l'hygiène du milieu des Caraïbes, situé à Sainte-Lucie, et les

travaux entrepris par le Forum consultatif sur la gestion et la conservation de l'environnement des Caraïbes, créé par la première Réunion des ministres de l'environnement de la CARICOM qui s'est tenue à la Trinité-et-Tobago en 1989. Ils ont également noté que la deuxième Réunion des ministres de la CARICOM se tiendrait à la Jamaïque en septembre et que la Réunion préparatoire des ministres de l'environnement des pays des Caraïbes et de l'Amérique latine aurait lieu à la Trinité-et-Tobago en octobre 1990.

Zones économiques exclusives des pays de la CARICOM

58. Les ministres ont rappelé la décision prise par la Conférence des chefs de gouvernement de la Communauté des Caraïbes à sa huitième session concernant la mise au point d'un programme régional de coopération pour la gestion des zones de pêche et des zones économiques exclusives. Ils ont appuyé les initiatives prises en vue de créer un régime pour la gestion des zones économiques exclusives et de faciliter la coopération régionale pour l'utilisation équitable et efficace des ressources marines, la conservation de ces ressources et la protection du milieu marin.

Date et lieu de la prochaine réunion

59. Les ministres ont rappelé qu'ils avaient accepté, lors de leur quinzième réunion ordinaire, l'offre du Gouvernement de la Barbade d'accueillir leur dix-septième réunion à Bridgetown en mai 1991.

60. Les ministres ont accepté l'offre du Gouvernement des Bahamas d'accueillir la dix-huitième réunion ordinaire du Comité permanent en 1992.
